

# MENSUEL A FLOT

Tarifs € TTC 2025

## CONDITIONS

- Emplacement sur "corps mort" ou sur "ponton" réservé pour une période déterminée- Règlement par prélèvement automatique possible selon la durée du contrat / Chèques vacances acceptés.- Offre valable selon places disponibles et selon période de l'année (contact en capitainerie)

## AVANTAGES

- Accès aux sanitaires, point recyclage, wifi, chariots d'armement
- Contrats sur ponton : eau, électricité (fourniture d'électricité limitée à 10 ampères par prise et par bateau voir conditions contractuelles)
- Contrat sur corps mort : 2 nuitées par mois au ponton
- Passeport escales pour les contrats "Ponton" de plus de 4 mois consécutifs incluant les mois de Juin, juillet et août



### Passeport Escales :

=> 2 premières nuitées offertes à chaque escale dans les ports de la Compagnie. (La déclaration d'absence doit être effectuée avant midi avec un retour au minimum le lendemain après-midi)

Exception pour Houat et Hoëdic: du 1er septembre au 30 juin: 1 nuitée offerte/port  
du 1er juillet au 31 août: les escales sur les îles restent payantes

=> 5 nuitées offertes par port dans plus de 150 ports dans la limite de 2 nuitées consécutives - sous condition de déclaration de croisière au préalable. Liste des ports ou regroupement de ports disponible sur votre espace client.

=> Chaque déclaration de croisière couplée d'une déclaration d'intention de passage d'écluse d'Arzal sur Passeport Ecluse permet un gain de 10 points Nautics (plafond de 60 points par saison)

### Carte Plaisance Morbihan :

=> Mise en place d'un compte de points Nautics attribués proportionnellement aux prestations payées par le client (Hors règlement contrat)

=> Accès magnétique aux blocs sanitaires des ports de la Compagnie des Ports du Morbihan.

CAT.	Longueur  maxi	Largeur  maxi	Surface  maxi (multi)	Mensuels 2025					
				Corps-mort			Ponton		
				MOIS			MOIS		
				nov. à mars	avril, mai, juin, sept. et oct.	juillet et août	nov. à mars	avril, mai, juin, sept. et oct.	juillet et août
A1	4,99	2,00	9,98	37	42	63	58	70	123
A2	5,49	2,15	11,80	40	47	72	65	80	140
A3	5,99	2,30	13,78	45	52	82	74	89	155
B	6,49	2,45	15,90	50	58	90	82	99	172
C	6,99	2,60	18,17	55	63	99	90	109	190
D	7,49	2,70	20,22	60	70	107	97	117	207
E	7,99	2,80	22,37	65	75	115	105	127	224
F	8,49	2,95	25,05	70	80	125	114	137	241
G	8,99	3,10	27,87	75	87	134	120	147	258
H	9,49	3,25	30,84	80	92	142	129	155	273
I	9,99	3,40	33,97	85	99	150	137	165	290
J	10,49	3,55	37,24	90	104	160	145	175	307
K	10,99	3,70	40,66	95	109	169	154	185	324
L	11,49	3,85	44,24	100	115	177	160	195	341
M	11,99	4,00	47,96	105	120	187	169	204	358
N	12,99	4,30	55,86	115	132	204	185	224	392
O	13,99	4,60	64,35	125	144	222	200	244	426
P	14,99	4,75	71,20	145	167	257	234	282	497
Q	15,99	4,90	78,35	165	190	294	266	322	565
R	16,99	5,05	85,80	227	261	404	366	443	777
S	17,99	5,20	93,55						
T	18,99	5,35	101,60						
U	19,99	5,50	109,95						
V	20,99	5,65	118,59						
W	21,99	5,80	127,54						
X	22,99	5,95	136,79						
Y	23,99	6,10	146,34						

## RÉSILIATION

- **Résiliation** : 2 mois de préavis effectifs après la réception du formulaire et 55€ de frais de gestion

Toute demande doit être adressée en capitainerie et confirmée par un formulaire



En cas de vente du bateau, le contrat est nominatif et donc non transmissible. A compter de la date de signature de l'acte de vente, le nouveau propriétaire ne peut bénéficier des avantages ni de la place de port de l'ancien propriétaire. Il doit donc contacter la capitainerie.